

CHARTRE DU COMITE TERRITORIAL



TABLE DES MATIERES



Qu'est ce que le comité territorial ? 1

Nos objectifs 1

Nos valeurs 2



Fonctionnement du comité territorial ... 2

L'organisation du CT : 2

Modalité d'entrée au comité territorial 3

Les temps de rencontre 4

Modalités de communication 4

Attentes / Missions 5

Modalité de départ du comité territorial 6

1. QU'EST CE QUE LE COMITÉ TERRITORIAL ?

Le Comité Territorial est un groupe de bénévoles de l'ANFE composé de :

- Une coordinatrice,
- Trois référentes nationales,
- Des délégués territoriaux et déléguées territoriales (DT).

Ce comité a pour mission principale de promouvoir l'ergothérapie et de fédérer les ergothérapeutes sur les territoires métropolitains et ultramarins.

NOS OBJECTIFS

- Fédérer les ergothérapeutes du territoire et créer des occasions de rencontres,
- Informer les ergothérapeutes et être le relais des orientations l'ANFE sur les territoires,
- Transmettre les besoins et constats du terrain lors des réunions aux référents ou à la direction stratégique,
- Relayer les réalités professionnelles locales,
- Créer une dynamique locale,
- Promouvoir la profession sur les territoires auprès du grand public, des instances (ARS, MDPH, PCO, Conseils départementaux, CPTS, DAC...),
- Décliner la stratégie nationale de l'ANFE au niveau local.

NOS VALEURS

- **Bienveillance** : écoute, ouverture d'esprit, respect, entraide.
- **Partenariat** : partage, échanges, co-construction, coopération.
- **Unité** : objectif commun, solidarité, engagement collectif.

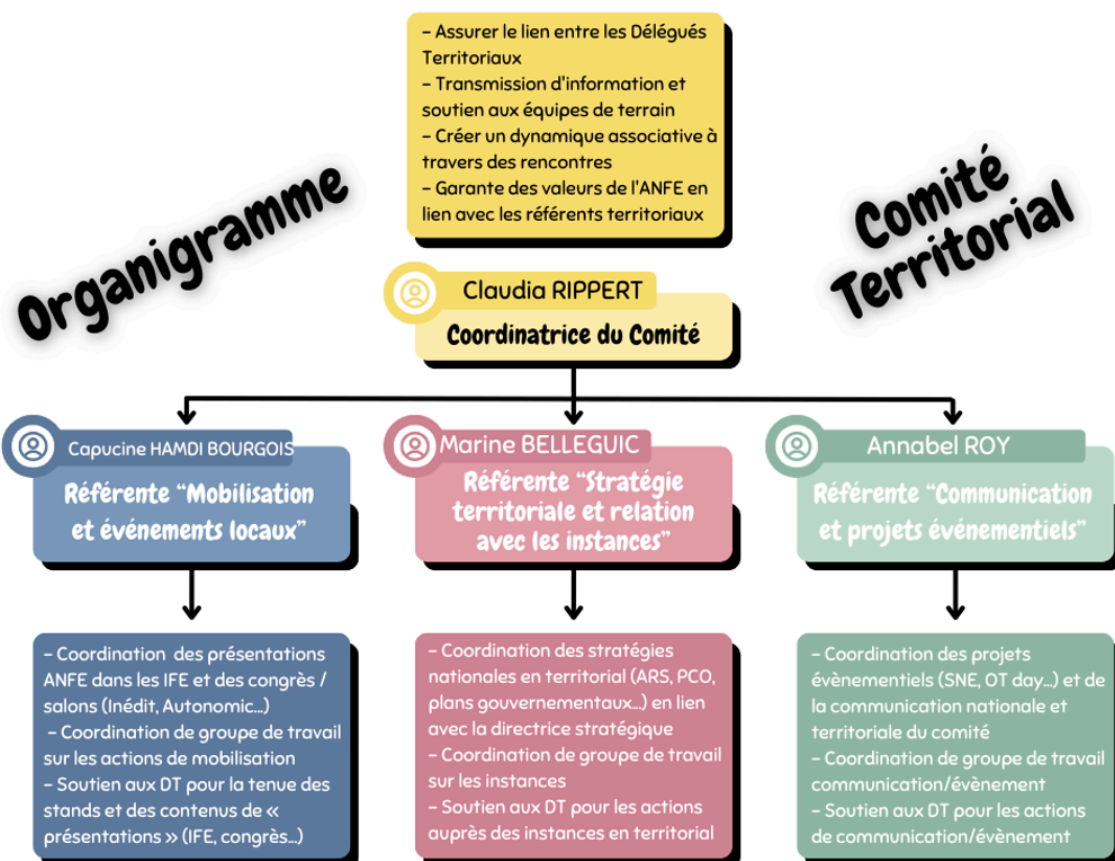
2. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TERRITORIAL

L'ORGANISATION DU CT

Le Comité Territorial est animé par une coordinatrice (nommée par les DT) et trois référentes nationales, chacune rattachée à un axe stratégique du comité. Elles soutiennent les DT dans leurs missions.

La coordonnatrice et les référentes sont chacune garantes de la fluidité et de la continuité entre chaque axe et de la cohésion du groupe.

Chaque DT représente un territoire (région ou département, de métropole et d'outre-mer) et travaille en équipe avec les autres DT de son secteur. Une boîte mail dédiée et partagée (avec un nom de domaine « anfe.fr » pour chaque région) est attribuée à chaque délégation régionale (et parfois départementale). Elle doit être obligatoirement utilisée pour les échanges extérieurs. Les DT peuvent solliciter les référentes selon les axes sur lesquels ils souhaitent s'investir.



MODALITÉS D'ENTRÉE AU COMITÉ TERRITORIAL

Pour rejoindre le Comité Territorial :

- 1 Télécharger et remplir la fiche de candidature sur <https://anfe.fr/comite-territorial/>,
- 2 L'envoyer à : directeur@anfe.fr,
- 3 Le Conseil d'Administration valide la candidature, sous réserve d'une **adhésion annuelle à l'ANFE à jour**,
- 4 Un vote est ensuite organisé auprès des adhérents du territoire concerné pour valider l'inscription au comité territorial,
- 5 Le DT signe cette charte et la retourne à : coordonnateurterritorial@anfe.fr.

Une fois intégré, le DT reçoit des identifiants WIMI et apparaît sur l'annuaire des DT (document présent sur la plateforme WIMI et sur le site internet de l'ANFE).

La durée d'engagement minimale pour les DT est de 2 ans afin de garantir la continuité et la stabilité du réseau.

LES TEMPS DE RENCONTRE

Les DT se réunissent **trois fois dans l'année en distanciel** selon un planning de dates établi à l'avance et **une fois par an en présentiel** à l'ANFE lors du Week-End du Comité Territorial (WECT). Les frais d'hébergements et de transport sont alors pris en charge par l'ANFE.

Ce week-end convivial permet d'échanger et de construire de nouveaux projets pour le comité territorial.

Les DT sont également conviés aux réunions bénévoles de l'ANFE (3 réunions en distanciel par an) et à l'Assemblée Générale (fin novembre chaque année à Paris).

Ces temps d'échanges, de rencontres et de réflexions s'organisent autour d'un ordre du jour communiqué à l'avance aux DT. En cas d'absence, chaque DT est invité à faire part de ses remontées de terrain et questionnements.

MODALITÉS DE COMMUNICATION

Une plateforme collaborative WIMI est mise à disposition de l'ANFE pour les membres du comité territorial. L'accès sera créé lors de l'inscription. **Sa consultation régulière est primordiale.**

La plateforme WIMI permet :

- Le partage des documents et comptes-rendus (de réunion, d'AG, des groupes de travail...),
- L'accès aux dossiers (par axe et par territoire) et aux supports utiles au fonctionnement du comité territorial,
- L'échange collaboratif (messaging, co-travail sur documents, sondage...),
- L'organisation des visio-conférences.
-

Elle a pour objectif de centraliser les données, de faciliter le travail collaboratif et d'échanger entre les membres du comité territorial.

Le courriel de contact du comité territorial pour toutes propositions ou questions est : coordonnateurterritorial@anfe.fr

ENGAGEMENTS ET MISSIONS

- **Remplir le formulaire en ligne** « Recensement des activités des délégations territoriales » (via WIMI) que la référente communication envoie chaque mois. Ce recensement permettra à la fois de communiquer mensuellement sur les actions des DT (notamment par le biais de la Gazette des DT) et d'établir le rapport d'activité en octobre chaque année (qui est intégré au rapport d'activité annuel présenté en Assemblée Générale en novembre).
- **Participer activement** à la vie du comité et aux temps de rencontre,

- **Respecter la confidentialité** des informations traitées dans le cadre de ses missions, conformément à l'engagement de confidentialité de l'ANFE figurant au règlement intérieur de l'ANFE,
- **Ne pas utiliser son rôle de délégué à des fins personnels** sans lien avec les lignes directrices, les actions et les enjeux du comité territorial et de l'ANFE.
- Soumettre en amont toute demande de remboursement de frais (engagés dans le cadre de ses actions, en dehors du WECT et de l'AG) à la direction, puis transmettre une note de frais accompagnée des justificatifs à : directeur@anfe.fr. Aucun remboursement ne sera effectué sans accord préalable.

MODALITÉ DE DÉPART DU COMITÉ TERRITORIAL

Un DT souhaitant quitter le Comité Territorial doit en informer par mail : coordonnateurterritorial@anfe.fr.

Son accès à WIMI sera alors suspendu.

En cas d'inactivité prolongée (absence de participation pendant 3 mois consécutifs et sans réponse au mail du coordonnateur) **ou de non renouvellement de l'adhésion**, une radiation du Comité Territorial sera notifiée par la coordinatrice.

Je, soussigné(e) [Nom, Prénom], m'engage à respecter les termes de cette charte.

Fait à [Lieu], le [Date]

Nom, Prénom et Signature :